

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 18 juin 2019, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

MME Isabelle Giasson directrice générale et secrétaire-trésorière

ET

MM. Jean-Yves Bouffard représentant de Godbout
Serge Deschênes représentant de Pointe-aux-Outardes
Yoland Émond président et représentant de Chute-aux-Outardes
Marcel Furlong préfet MRC de Manicouagan, observateur
Steeve Grenier représentant de Franquelin
Joseph Imbeault représentant de Ragueneau
Yves Montigny représentant de Baie-Comeau
Normand Morin représentant de Pointe-Label

Est absent :

Serge Lestage représentant de Baie-Trinité

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du
21 mai 2019

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2019-05 de la Régie ainsi que
n° 2019-05 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de mai 2019
- 2.3 Adjudication appel d'offres public n° 2019-03 – Vente du camion Roll-off –
Caterpillar CT660S
- 2.4 Avis de motion – Règlement d'emprunt n° 19-01 – Aménagement de la
cellule n° 4 et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de
Ragueneau
- 2.5 Avis de projet de règlement d'emprunt n° 19-01 – Aménagement de la
cellule n° 4 et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de
Ragueneau
- 2.6 Autorisation d'inclure dans la demande du règlement d'emprunt n° 19-01,
les travaux de mise à niveau de la balance et du système de pesée au lieu
d'enfouissement technique de Ragueneau
- 2.7 Autorisation mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de
bacs
- 2.8 Autorisation appel d'offres public n° 2019-02 – Collecte et transport des
matières résiduelles sur le territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-
Outardes
- 2.9 Autorisation de disposer gratuitement de matières résiduelles provenant de
nettoyages faits par des organismes, préalablement autorisés par la Régie
- 2.10 Embauche d'un coordonnateur en environnement
- 2.11 Autorisation de pourvoir au poste de conseiller en gestion des matières
résiduelles

LET

- 2.12 Autorisation appel d'offres public n° 2019-04 – Recouvrement de la sous-cellule n° 3B et aménagement de la cellule n° 4
- 2.13 Autorisation appel d'offres sur invitation n° 2019-06 – Relevés volumétriques pour le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

3.0 Informations

- 3.1 Formation Recyc-Québec – Matières organiques
- 3.2 Mention à la Ville de Baie-Comeau – Projet bannissement plastique
- 3.3 Défi Zéro déchet
- 3.4 Visite du Let – Élus et Synergie 138

4.0 Correspondance

5.0 Affaires nouvelles

- 5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 20 août 2019
- 5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 20 août 2019

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 **Ouverture de la séance**

Le président et représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum; il est 11 h.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-53

1.2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-Label, Normand Morin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-54

1.3 **Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 21 mai 2019**

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 21 mai 2019;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 21 mai 2019, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2019-55

2.1 **Adoption de la liste de comptes à payer n° 2019-05 de la Régie ainsi que n° 2019-05 du magasin de réemploi Phase 2**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2019-05 de la Régie d'une somme de **325 709,12 \$** ainsi que n° 2019-05 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **5 124,42 \$** pour un **total de 330 833,54 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-56

2.2 **Adoption du compte à payer de la carte MasterCard de mai 2019**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte MasterCard d'une somme totale de **938,95 \$** pour mai 2019, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-57

2.3 Adjudication appel d'offres public n° 2019-03 – Vente du camion Roll-off – Caterpillar CT660S

Attendu qu'un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 25 avril 2019;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 23 mai 2019 à 11 h;

Attendu que six (6) entreprises ont déposé une offre;

Attendu que les offres reçues ont été analysées.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'adjudiquer la vente du camion Roll-off – Caterpillar CT660S à l'entreprise Nettoyage et Maintenance Lévesque Inc., située au 523, rue Otis à Sept-Iles, pour la somme de 105 350 \$, avant les taxes.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-58

2.4 Avis de motion – Règlement d'emprunt n° 19-01 – Aménagement de la cellule n° 4 et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

Il est, par la présente, donné avis de motion par le représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt n° 19-01 décrétant un emprunt pour l'aménagement de la cellule n° 4 et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau, avec dispense de lecture du règlement.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-59

2.5 Avis de projet de règlement d'emprunt n° 19-01 – Aménagement de la cellule n° 4 et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

Attendu que les travaux de recouvrement de la cellule n° 3 du lieu d'enfouissement technique sont inclus à l'intérieur du projet d'emprunt n° 14-02 – Réalisation de travaux d'aménagement de la cellule d'enfouissement n° 3 et les travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau;

Attendu que les travaux d'aménagement de la cellule n° 4 comprenant le creusage et le recouvrement temporaire des sous-cellules ainsi que les autres travaux y étant associés doivent faire l'objet d'un règlement distinct;

Attendu que les services professionnels octroyés à WSP incluaient les estimations des coûts du règlement d'emprunt;

Attendu que le projet de règlement est présenté aux membres du conseil d'administration avant son adoption.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu de tenir une séance extraordinaire du conseil d'administration de la RGMRM afin de procéder à l'adoption du règlement selon la procédure requise par le MAMH.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-60

2.6 Autorisation d'inclure dans la demande du règlement d'emprunt n° 19-01, les travaux de mise à niveau de la balance et du système de pesée au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

Attendu qu'un règlement d'emprunt est demandé pour l'aménagement de la cellule n° 4 ainsi que des travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau;

Attendu que des travaux de mise à niveau doivent être effectués à la balance et au système de pesée au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau étant donné la désuétude des installations;

Attendu que les installations existantes ont déjà montré des signes de défaillance;

Attendu que le système automatisé de pesée utilisé au Let remonte à l'année 2002 et qu'aucune pièce n'est disponible au Québec;

Attendu qu'en cas de défaillance du système, la Régie n'est plus conforme selon les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et selon Poids et Mesures Canada.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'inclure dans la demande du règlement d'emprunt n° 19-01, les travaux de mise à niveau de la balance et du système de pesée au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-61

2.7 Autorisation mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de bacs

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2020;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une Régie de gestion de matières résiduelles de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Régie de gestion de matières résiduelles s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la *gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Yves Montigny, il est unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants nécessaires aux activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan pour l'année 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2020, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0,5 %;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-62

2.8 Autorisation appel d'offres public n° 2019-02 – Collecte et transport des matières résiduelles sur le territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) doit procéder à la collecte et le transport des matières résiduelles sur le territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes;

Attendu que la MRC de Manicouagan a donné le mandat à la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan de procéder à la rédaction et à la publication de l'appel d'offres.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder par appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières résiduelles sur le territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-63

2.9 Autorisation de disposer gratuitement de matières résiduelles provenant de nettoyages faits par des organismes, préalablement autorisés par la Régie

Attendu que des matières résiduelles se retrouvent un peu partout dans la nature et plus spécifiquement aux abords des lacs, rivières et du fleuve, créant ainsi des dépotoirs clandestins;

Attendu que différents organismes de la région organisent ponctuellement, dans le cadre de corvées et d'activités de sensibilisation, sur le territoire de la Manicouagan desservi par les huit municipalités membres, le ramassage de ces matières résiduelles.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'autoriser ces organismes, avec l'autorisation au préalable de la RGMRM de disposer gratuitement de matières résiduelles provenant de nettoyages faits par différents organismes.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-64

2.10 Embauche d'un coordonnateur en environnement

Attendu qu'il y eu autorisation de pourvoir au poste de coordonnateur en environnement lors de la séance du conseil du 16 avril dernier;

Attendu que dix (10) curriculum vitae ont été reçus;

Attendu que l'employé n° 404 a démontré son intérêt pour le poste de coordonnateur en environnement et qu'il occupait déjà la fonction de coordonnateur adjoint en environnement;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Normand Morin, il est unanimement résolu d'embaucher l'employé n° 404 au poste de coordonnateur en environnement à l'échelon 11 des conditions normatives du personnel cadre.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-65

2.11 Autorisation de pourvoir au poste de conseiller en gestion des matières résiduelles

Attendu que le poste de coordonnateur adjoint est vacant à la suite de l'embauche de l'employé n° 404 au poste de coordonnateur en environnement;

Attendu que le poste de coordonnateur adjoint a été analysé;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture d'un poste à la suite de l'analyse des besoins.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu de procéder à l'ouverture d'un poste de conseiller en gestion des matières résiduelles, à raison de 36 heures / semaine.

Approuvé séance tenante.

LET

Rés. 2019-66

2.12 Autorisation appel d'offres public n° 2019-04 – Recouvrement de la sous-cellule n° 3B et aménagement de la cellule n° 4

Attendu que les opérations d'enfouissement de la sous-cellule n° 3B se termineront en 2019;

Attendu que la fin des opérations d'enfouissement nécessite un recouvrement de manière à gérer efficacement les eaux de lixiviation;

Attendu que l'enfouissement s'effectuera dans la dernière sous-cellule de la cellule n° 3, soit n° 3C et que la fin de son exploitation est prévue en 2020;

Attendu que l'exploitation de la cellule n° 4 est prévue en 2021 et que l'aménagement d'une cellule d'enfouissement doit se réaliser seulement en condition hivernale (hiver 2019-2020);

Attendu que les services professionnels pour l'aménagement de la sous-cellule n° 3B et l'aménagement de la cellule n° 4 ont été octroyés à la firme WSP;

Attendu que le mandat des services professionnels inclut la préparation de tous les documents requis pour procéder à l'appel d'offres public (plans et devis) ainsi que le suivi (questions, addendas, analyse des soumissions).

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à publier l'appel d'offres public n° 2019-04 – Recouvrement de la sous-cellule n° 3B et aménagement de la cellule n° 4.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-67

2.13 Autorisation appel d'offres sur invitation n° 2019-06 – Relevés volumétriques pour le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan doit inclure dans son rapport annuel d'exploitation le plan et les données faisant état de la progression de ses opérations d'enfouissement de matières résiduelles, en conformité avec l'article 52 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR),

Attendu que des services professionnels sont requis pour la fourniture de services de relevés volumétriques au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau pour les années 2019, 2020, 2021.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Normand Morin, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder par appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services de relevés volumétriques au lieu d'enfouissement techniques de Ragueneau pour une période de trois (3) ans.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

3.1 Formation Recyc-Québec – Matières organiques

Isabelle Giasson et Patrick Fortin ont participé à une formation à Tadoussac le 12 juin dernier en lien avec les matières organiques.

3.2 Mention à la Ville de Baie-Comeau – Projet bannissement plastique

Mention est donnée par la directrice générale à la Ville de Baie-Comeau pour son projet bannissement du plastique.

3.3 Défi Zéro déchet

Isabelle Giasson informe les élus de la tenue du défi *Zéro déchet* au début juillet, mettant en avant plan deux personnalités publiques de la région.

3.4 Visite du Let – Synergie 138

Une visite est prévue le 20 juin prochain.

4.0 CORRESPONDANCE

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 20 août 2019, à 8 h.

5.2 Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 20 août 2019, à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 Monsieur Martin Lafontaine est présent et pose des questions sur la gestion des plastiques. Il est invité à visiter le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau le 20 juin prochain avec les gens de Synergie 138.

Rés. 2019-68

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 32.

Yoland Émond
Président

Isabelle Giasson, directrice générale
et secrétaire-trésorière